



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Site de TRS à Gennevilliers (92)

Mise en place d'une nouvelle activité de transit et regroupement de balles de papiers/cartons et plastiques.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TRANSPORTS REUNIS SERVICES TRS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DE SOUZA Gilles

RCS / SIRET

3 7 7 5 0 8 8 5 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administr

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b	Rubrique 2714 / Installation de transit et regroupement de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques / Volume maximal susceptible d'être présent dans l'installation étant de 2 668 m3 (stockage de balles de papiers/cartons et plastiques).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TRS envisage de développer une activité de transit de déchets (balles de papiers/cartons et balles de plastiques) en collaboration avec la société SJEZ R&V Île-de-France.

Le volume total de matière entreposée pourra atteindre 800 tonnes pour un volume total de 2 668 m3. Cette activité relève de la rubrique 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet consiste simplement en une attribution d'une zone non exploitée du site de TRS à des fins de stockage en extérieur.

4.2 Objectifs du projet

La société SUEZ R&V Île-de-France souhaite disposer d'une partie du site de TRS afin d'entreposer des balles de papiers/cartons et de plastiques, dans l'objectif de bénéficier de l'implantation préférentielle du site en bord de darse au sein du port de Gennevilliers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste simplement en une attribution d'une zone non exploitée du site de TRS à des fins de stockage en extérieur. Aucun aménagement n'est à prévoir.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nature des nouvelles activités que la société TRS souhaite pouvoir proposer à SUEZ une zone sur son site de Gennevilliers pour stocker temporairement des balles de papiers/cartons et de plastiques, avant leur transfert par barge. Ce projet s'apparente donc à une opération de transit de déchets non dangereux non inertes, le but étant de réaliser une zone tampon sur le site jusqu'à atteindre le volume nécessaire pour charger les balles dans les barges. L'entreposage des balles se fera selon deux stocks distincts en séparant les papiers/cartons et les plastiques.

La mise en œuvre du projet ne nécessitera pas d'augmenter la capacité intrinsèque actuelle des moyens d'exploitation ; et par conséquent d'élargir l'emprise foncière de l'établissement TRS (pas de modification du périmètre ICPE actuel). Les derniers travaux d'aménagement sur site ont été réalisés en 2012. La plateforme sera donc en mesure de recevoir cette nouvelle activité (revêtement en bon état et étanche, moyens techniques suffisant, etc.). L'emprise du projet sera située au sud de la voie ferrée, à l'est du bassin de rétention.

La surface totale des aires de stockage sera d'environ 640 m². Cette surface étant relativement faible en comparaison de la superficie totale du site (6,4 ha), elle ne nécessitera pas le réagencement des emplacements de stocks du charbon, du bois et des mâchefers actuellement en vigueur sur le site.

Afin que les deux activités n'interfèrent pas entre elles (TRS et SUEZ), il est prévu de dissocier l'aire de transit des balles des activités actuelles de TRS. Ces deux activités seront séparées par la voie ferrée traversant le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Enregistrement ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet	640 m ²
Quantité maximale de balles de papiers/cartons	545 tonnes
Quantité maximale de balles de plastiques	270 tonnes
Volume maximal de balles de papiers/cartons	1 440 m ³
Volume maximal de balles de plastiques	1 228 m ³
Dimension d'une balle	1,2 x 1,2 x (1,2 à 2,4) m
Hauteur maximale de stockage des balles de papiers/cartons	Empilement de 3 ou 4 balles
Hauteur maximale de stockage des balles de plastiques	Empilement de 3 balles

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 ROUTE DE LA SEINE 92230
GENNEVILLIERS; GENNEVILLIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 1 7' 2 2 "E Lat. 4 8° 5 6' 2 7 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est actuellement autorisé, par arrêté préfectoral du 14 janvier 2011 et son arrêté préfectoral complémentaire du 10 août 2012, à exploiter une plateforme « Bois-Energie » (transit et transformation de charbon et bois énergie).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II "POINTE AVAL DE L'ÎLE SAINT-DENIS" (identifiant 110030009), localisée à environ 1 km au nord-est du pro
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope n'a été identifié sur le projet. Le plus proche est localisé à plus de 13 km au sud-est du projet ("Glacis du fort de Noisy-le-sec" - Identifiant FR3800418).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Gennevilliers, qui se trouve à l'intérieur des terres. La commune de Gennevilliers ne fait pas partie de la liste des communes classées en Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle ou zone de conservation halieutique n'a été identifié à proximité du projet. Le parc naturel régional Oise-Pays de France est situé à environ 15 km au nord-est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département des Hauts-de-Seine a été approuvé par le Préfet le 8 mars 2018, suite à la consultation du public qui s'est déroulée du 16 novembre 2017 au 17 janvier 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines, le projet n'est pas concerné par un bien inscrit au patrimoine mondial, un monument historique, un périmètre de protection associé à un monument historique ou un site patrimonial remarquable. Les sites les plus proches sont le site patrimonial remarquable "Cité-jardins" à 1 km au sud du projet et le monument historique "Allée couverte des déserts" à environ 1,2 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site "SIG zones-humides", le projet n'est pas concerné par une zone humide, ou une présomption de milieux humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts de Seine a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004. Le site est localisé en zone C (zone urbaine dense). Le projet est conforme au règlement de la zone C.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par : - 1 site BASOL : Total (92.0044) - Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours - 3 sites BASIAS : Les combustibles modernes (IDF9204321), SPITRAREP (IDF9206565) et Sté Pièces 2000 (IDF9202605) Ces sites correspondent à d'anciens exploitants.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune incluse dans la zone de répartition pour la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le plan des servitudes d'utilité publique de la commune, le site du projet ne fait pas partie d'un périmètre de protection associé à un captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est localisé à 1 km au sud du projet. Il s'agit de la "Cité-Jardin".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 est localisé à 1,2 km au nord-est du projet. Il s'agit de la zone de protection spéciale "Sites de Seine-Saint-Denis" (identifiant FR1112013).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est le site "Cèdre, place Gambetta", localisé à 3 km au nord du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gennevilliers compte 76 ICPE soumises à enregistrement ou autorisation, dont 3 sont Seveso seuil bas et 2 sont Seveso seuil haut. Le site n'est pas concerné par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Total et de Sogep-Trapil. D'après Géorisques et le plan des servitudes d'utilité publique de la commune, le site du projet est localisé à proximité d'une canalisation de gaz à haute pression et d'un pipeline transportant des hydrocarbures liquides.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone C du plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Seine. Le projet est conforme au règlement de cette zone. Il est notamment localisé au-dessus de la cote de casier. Le projet est localisé en zone de sismicité 1 (risque très faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un trafic journalier maximal de 2 à 4 semis de 26 tonnes et d'un camion de 15 tonnes (livraisons/expéditions). Ce flux est négligeable en comparaison des taux de véhicules présents dans la zone d'étude. Le projet n'engendrera pas de modification significative des trafics dans la zone d'étude.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de bruit. Il ne va entraîner qu'une faible augmentation du flux de camion, dont les niveaux sonores vont être largement couverts par l'ambiance acoustique déjà présente. En effet, la zone industrielle comprenant le site du projet est exposée à un niveau sonore ambiant dégradé. Elle est fortement impactée par les voiries à proximité immédiate du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une notice d'impact ainsi qu'une notice de dangers ont été présentés dans le dossier de porter à connaissance déposé le 06 mai 2019.

La notice d'impact balaye l'ensemble des thématiques environnementales en relatant pour chacune, le cas échéant, les impacts induits par les activités du site et les mesures mises en place pour les supprimer, les réduire ou les compenser.

La notice de dangers a pour vocation de démontrer que dans le cadre de l'exploitation de son site, la société TRS dispose d'une bonne maîtrise des risques industriels. Elle balaye l'ensemble des dangers liés aux activités du site, et les mesures mises en place pour les supprimer, les réduire ou les compenser.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, du site actuel exploité par TRS et de la nature du projet envisagé, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les dispositions et mesures déjà mises en œuvre par la société TRS pour maîtriser les impacts environnementaux apparaissent déjà adaptées pour permettre d'intégrer le projet sans que celui-ci n'ait d'incidence significative sur les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du Code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



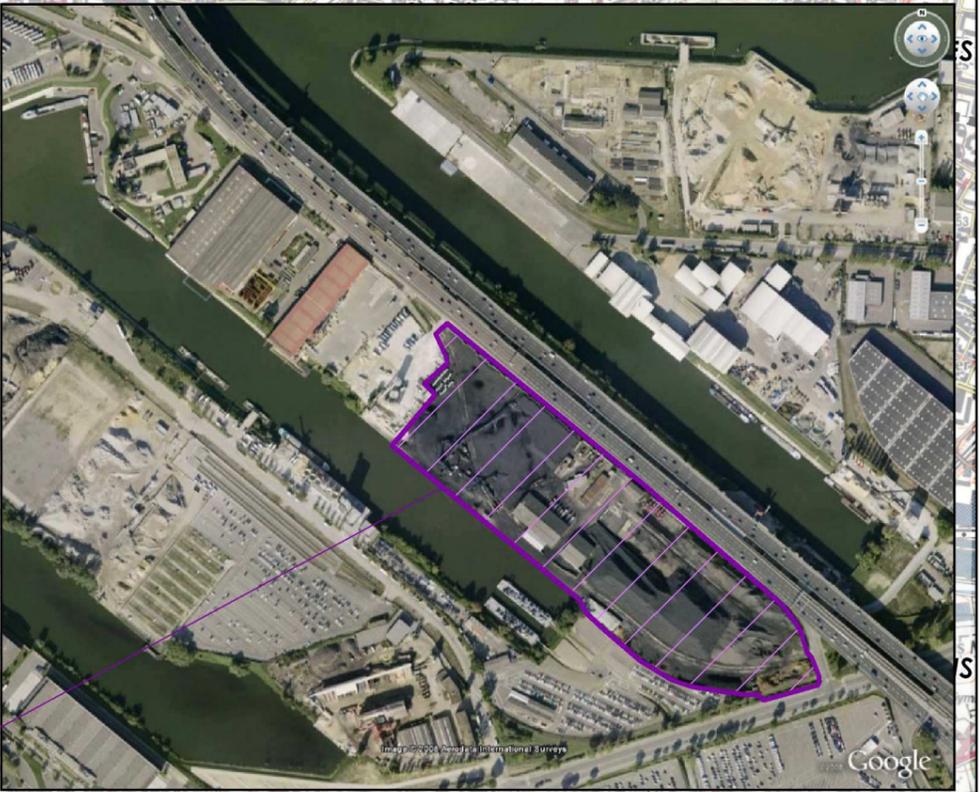
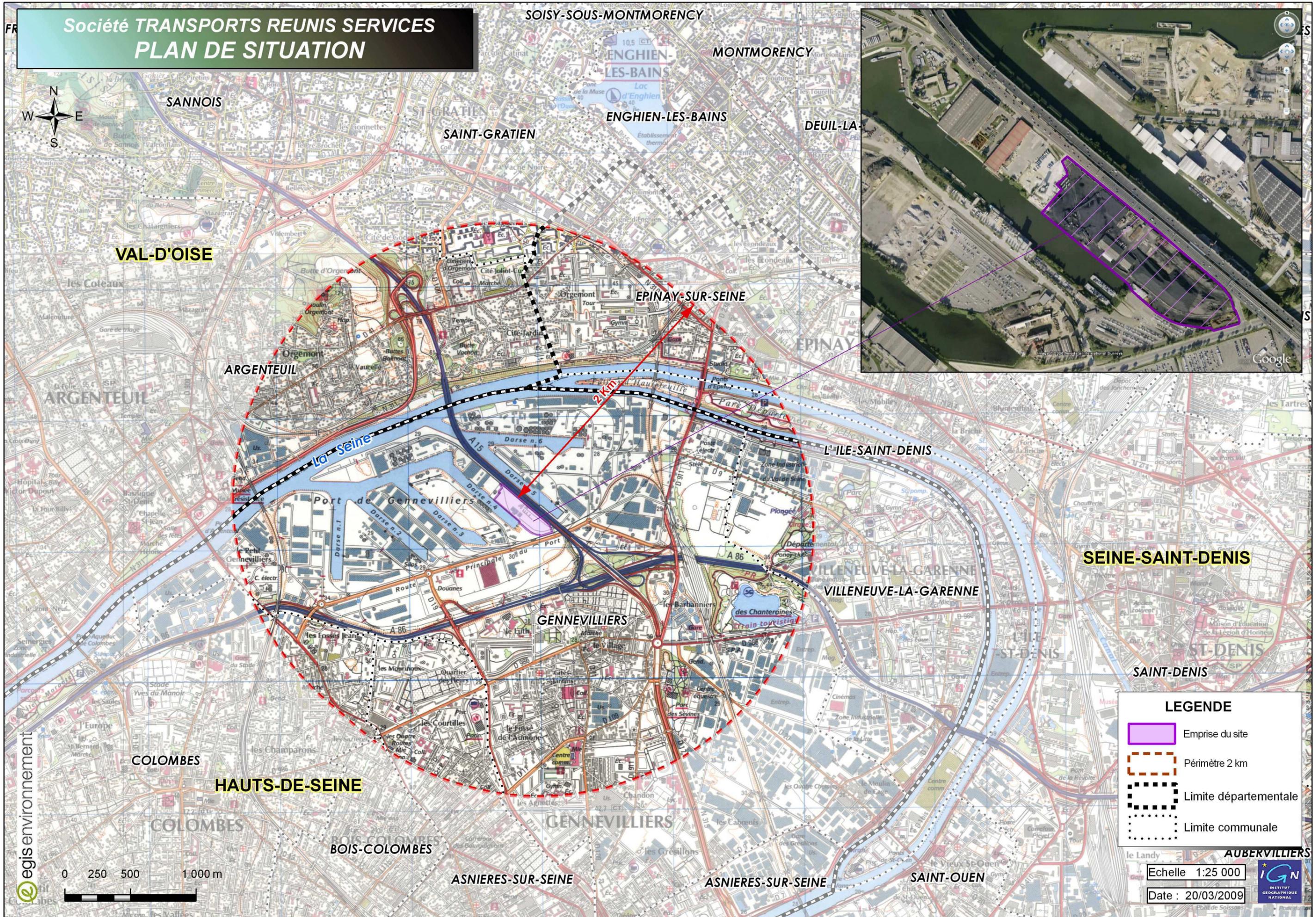
Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 18/09/2019

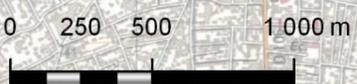
Société TRANSPORTS REUNIS SERVICES PLAN DE SITUATION



LEGENDE

- Emprise du site
- Périmètre 2 km
- Limite départementale
- Limite communale

egis environnement



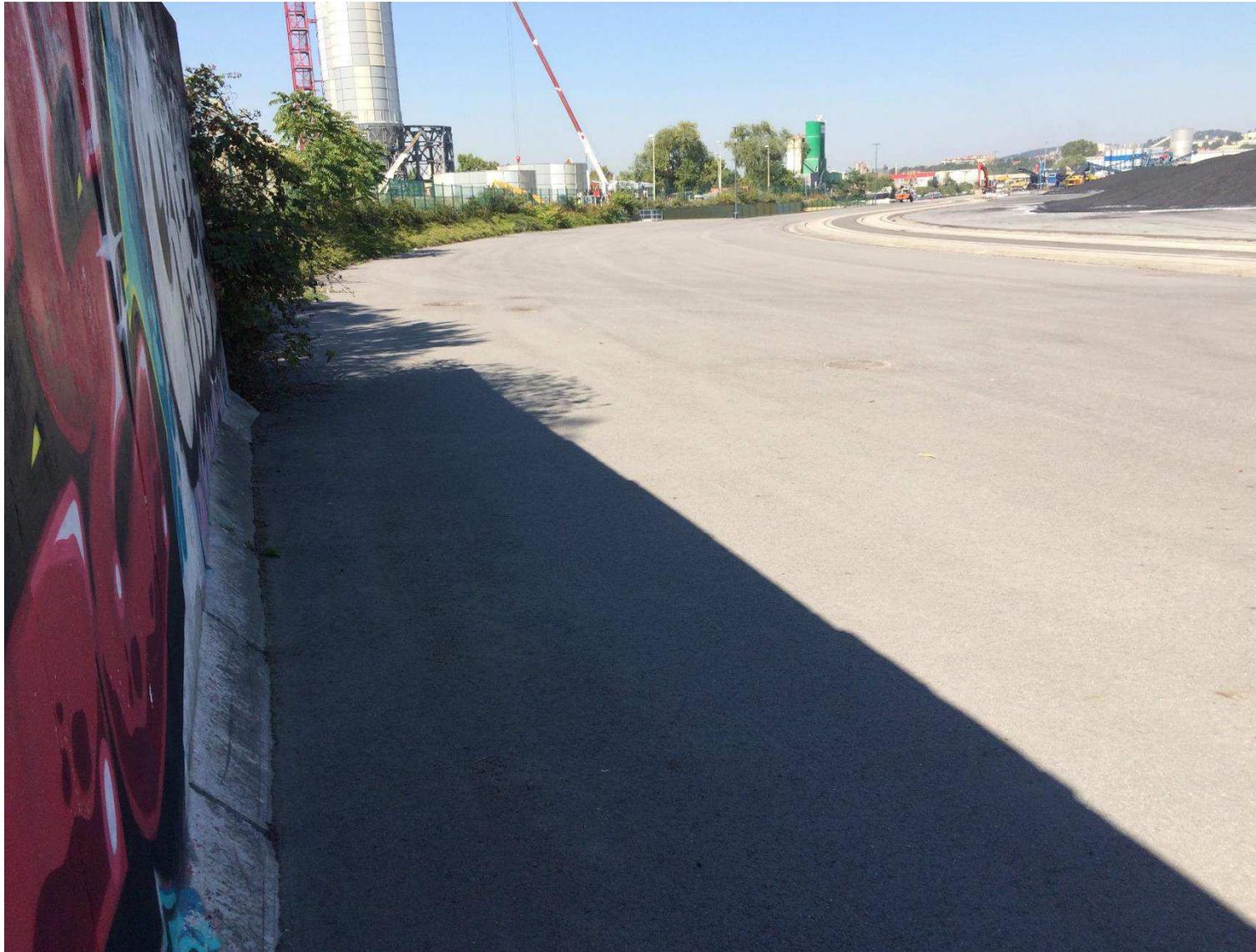
Echelle 1:25 000

Date : 20/03/2009





Photographie n°1 datant du 26 août 2019



Photographie n°2 datant du 26 août 2019



Photographie n°3 datant du 02 septembre 2019





PAPREC
Chantiers

Béton Vicat

SUEZ

Lafarge Bétons
centrale

France Boissons
Gennevilliers

YPREMA

Limite ICPE

Cemex Bétons

REVIVAL
Derichebourg

GEODIS

Lafarge

Agende TNT

géoportail

0 50 m